

UNE ANNÉE D'ACTION

ESSENTIEL DES COMPTES 2022



ACAT
france

ACTION DES CHRÉTIENS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE

CONFIANCE

QUELQUES MOTS SUR L'ACAT-FRANCE

La torture : un mot qui glace. D'infinies souffrances pour des milliers d'êtres livrés à l'imagination des bourreaux en ce moment même, dans la moitié des pays du monde.

En 1974, deux femmes protestantes ont dit : « *Plus jamais !* » Elles croyaient en Dieu, elles croyaient en l'être humain. Ensemble, elles ont fondé l'ACAT, une ONG qui mobilise des chrétiens de toutes confessions et des personnes engagées pour faire vivre l'espoir d'un monde sans torture ni peine de mort.

NOTRE MISSION

- **Lutter** contre la torture
- **Abolir** la peine de mort
- **Protéger** les victimes
- **Défendre** le droit d'asile

NOTRE FORCE

- **27 500** membres (adhérents et donateurs)
- **222** groupes agissant en France
- **L'œcuménisme** et la spiritualité au service de la dignité
- **L'appartenance à la FIACAT**, réseau international des ACAT

NOS MOYENS D'ACTION

- Veiller, enquêter, dénoncer et témoigner
- Informer et sensibiliser
- Interpeller et faire pression
- Agir en justice
- Assister les victimes et leurs familles
- Prier en soutien aux victimes

Si l'année 2022 n'a pas forcément apporté toute la sérénité que l'on espérait après deux années de pandémie, elle a tout de même été marquée par quelques victoires et avancées notables en matière de droits humains. L'ACAT-France, ses adhérents et ses militants sont restés mobilisés, avec détermination, enthousiasme et confiance, pour affronter les événements.

Nous pensions qu'une fois sortis de la pandémie et de ses contraintes sur notre vie sociale et nos droits, nos vies allaient pouvoir reprendre un cours, si ce n'est « normal », du moins apaisé. Il n'en a rien été. Alors que nous retrouvions une vie de contacts et de liens, l'invasion de l'Ukraine par la Russie au nom de la lutte de son Président contre « l'Occident » a ramené la guerre et son cortège d'horreurs sur le sol européen et engendré une crise alimentaire et énergétique dont les conséquences impactent lourdement les plus démunis dans le monde entier. Dans le même temps, des épisodes répétés d'intense chaleur, de sécheresse et d'inondations ont accéléré la prise de conscience de l'urgence climatique et de son impact sur les populations. Alors que nous aspirons individuellement et collectivement à toujours plus de sécurité, à pouvoir tout maîtriser en toutes circonstances, l'incertitude s'installe à nouveau au centre de nos vies et avec elle la tentation de croire que la confiance est un luxe inatteignable. La crise engendre la perte de confiance, la perte de confiance attise la crise : un cercle vicieux se met en place qui ne peut être brisé que par le choix de la confiance, « *une des possibilités divines de l'Homme* » (Henry de Montherlant). C'est dans cet esprit que, grâce à la fidélité et à la générosité de ses donateurs ainsi qu'au travail militant tant de ses adhérents que des salariés du secrétariat national, l'ACAT-France a poursuivi en 2022, avec l'indépendance d'action et de parole qui la caractérise, son rôle de veilleur dans la dénonciation de toute forme d'atteinte à la dignité humaine, sa solidarité avec les victimes et son soutien aux défenseurs des droits persécutés.

UNE ANNÉE D'ACTION 2022 | Directeur de la publication : Yves Rolland. Directeur de la communication : Barthélemy Dioh. Responsable éditoriale : Linda Caille. Comité de rédaction : Linda Caille, Barthélemy Dioh, Nathalie Seff. Design graphique et maquette : Loïc Ferrière | Secrétariat de rédaction : Caroline Izoret-About. ACAT-France – 7, rue Georges Lardennois 75019 Paris.

CONFIANCE DANS L'EFFICACITÉ DE NOS ACTIONS

Les pages qui suivent illustrent que la diffusion de différents appels – « du mois », « urgent » ou « à mobilisation » – n'est pas un mode d'action suranné, mais reste un moyen efficace d'interpeller les gouvernants et autres détenteurs de l'autorité sur l'existence d'abus avérés, constitutifs d'actes de torture ou de peine et traitement cruels, inhumains ou dégradants. C'est ainsi que la libération en 2022 de quatre militants camerounais arrêtés le 18 octobre 2020 et condamnés par un tribunal militaire pour avoir participé à une réunion politique, de l'avocat Hejaaz Hezbollah au Sri Lanka, de Raïf Badawi après dix ans d'incarcération pour avoir dénoncé les exactions de la police saoudienne, de l'avocat gabonais Bertrand Zibi Abeghe après six ans de détention, des deux défenseurs des droits égyptiens Ramy Shaat et Remy Kamel emprisonnés depuis 2019, attestent que nos actions portent. Que nous les menions seuls ou avec d'autres.

Par ailleurs, l'afflux de réfugiés ukrainiens dans tous les pays de l'Union européenne a fortifié notre plaidoyer pour une application effective et non discriminatoire des règles de l'UE en matière d'asile, notamment de la protection dite « temporaire ».

CONFIANCE DANS CE QUE NOUS SOMMES

L'ACAT-France participe activement depuis ses origines à la lutte pour l'abolition universelle et sans condition de la peine de mort et ne peut donc que se réjouir de la progression du camp abolitionniste cette année, avec l'arrivée en son sein de la Guinée équatoriale, la Zambie et la République centrafricaine. L'ACAT-RCA s'est d'ailleurs vue récompensée du prix du plaidoyer lors de la cérémonie de clôture du 8^e congrès mondial contre la peine de mort, qui s'est tenu à Berlin en novembre 2022, auquel participait une forte délégation d'élus et de salariés de l'ACAT-France pour réaffirmer la volonté de celle-ci de maintenir une présence forte dans ce combat au cœur de son mandat.

Dans une perspective d'actualisation permanente de ses rapports publiés en 2016 et 2020 sur l'action de la police et la défense des libertés en France, l'ACAT-France continue à documenter les cas d'utilisation de la force ayant entraîné la mort ou des blessures graves, notamment à l'occasion de « refus d'obtempérer » ou lors de manifestations, et à agir pour faire respecter les principes d'un État de droit. Si l'existence de forces de police et de gendarmerie en nombre et dotées de moyens suffisants est une composante

essentielle d'un État de droit, l'usage de la force doit s'exercer d'abord pour la protection des citoyens et toujours être légitime et proportionné. En outre, les agents des « forces de l'ordre », malgré ou à cause de la difficulté indéniable de leur métier et de la pression qu'ils subissent, doivent être les premiers à respecter la loi. Ils ne doivent bénéficier d'aucune forme d'impunité en cas d'infraction constatée. Cela suppose que leur identification soit aisée en toutes circonstances. Un organisme véritablement indépendant doit être chargé du contrôle du respect de la déontologie. Des poursuites doivent être engagées quand cela est nécessaire et, en cas de culpabilité reconnue, une sanction doit être prononcée par la juridiction compétente, comme pour tout autre citoyen. Ces préconisations sont soutenues depuis son premier rapport en 2016 par l'ACAT-France, mais restent largement inappliquées.

CONFIANCE DANS L'AVENIR

Cette année d'action 2022 est la 48^e depuis la création de l'association. Ce qui veut dire que l'ACAT-France aura 50 ans en 2024 et prépare déjà cet anniversaire. Il ne s'agit pas de nous autocongratuler, mais de réaffirmer notre confiance en l'avenir, en puisant des forces dans les engagements de nos prédécesseurs et dans les ressources du présent. Cette confiance est ancrée dans la conviction que : « *Le Seigneur est ma lumière et mon salut, de qui aurais-je crainte ? Le Seigneur est le rempart de ma vie, devant qui tremblerais-je ?* » (Psaume 26).



Yves ROLLAND, président de l'ACAT-France

Impression : CIFEA MKG. Brochure écoresponsable imprimée sur un papier de faible grammage pour limiter notre impact sur l'environnement, imprimée en France dans une usine *Imprim'Vert* engagée dans une démarche de protection de la nature et de diminution de son empreinte écologique. Crédits photos (dans l'ordre d'apparition) : P01 Aung Shine Oo - AP / DR / Antoinette Chahine / Agnès Deschamps / Louis Linel / Alban Coret | P03 Corinne Simon | P04-05 DR / DR / DR / Iris Hatzfeld / DR | P06-07 Loïc Ferrière | P08-09 Agnès Deschamps / ACAT / Louis Linel / Magali Elwell | P10-11 Juliette Léveillé / Alban Coret | P12-13 Aung Shine Oo - AP / ACAT / DR / Iris Hatzfeld | P14-15 Fiora Garenzi - AFP / ACAT / ACAT / Paa Kofi Eduah | P16-17 ACAT / Les Films de La Passerelle / Antoinette Chahine / CLEMI | P18 ACAT.

QUELQUES VICTOIRES EN 2022

L'ACAT-France se mobilise avec les sociétés civiles pour la défense des droits humains et pour celles et ceux qui les défendent.

DES PRISONNIERS DE CONSCIENCE LIBÉRÉS

Ramy Shaath (ci-contre) et Ramy Kamel, deux défenseurs égyptiens en détention préventive depuis 2019, ont été libérés. Ramy Shaath a dû renoncer à sa nationalité égyptienne pour être libéré. Il a rejoint à Paris son épouse française Céline Lebrun Shaath, elle-même expulsée d'Égypte à la suite de l'arrestation de son mari.



LIBÉRATION DES QUATRE MILITANTS DE STAND UP FOR CAMEROON

Mira Angoung, Étienne Ntsama, Moussa Bello et Tehle Membou, membres du collectif citoyen et politique, ont été arrêtés le 18 octobre 2020 pour avoir participé à une réunion du Cameroon People's Party (CPP) à Douala, et ont été condamnés sans preuve le 31 décembre 2021 par le tribunal militaire pour « tentative de complot, conspiration de révolution et d'insurrection ».

HEJAAZ HIZBULLAH LIBRE AU SRI LANKA

Défenseur de la communauté musulmane minoritaire du Sri Lanka, il avait été arrêté et placé en détention provisoire en 2020 pour son implication présumée dans des attentats contre des églises et des hôtels. Les procureurs avaient échoué à fournir les preuves et l'avaient ensuite inculpé pour « incitation à la haine raciale ».



2022

8 JAN.

21 JAN.

9 FÉVRIER



LIBÉRATION DE BERTRAND ZIBI ABEGHE

L'ancien député gabonais Bertrand Zibi Abeghe, emprisonné depuis six ans, a retrouvé la liberté en septembre 2022. Il avait été arrêté lors de la crise post-électorale d'août 2016. Zibi avait été condamné pour avoir démissionné de son poste de député du parti présidentiel en pleine période électorale.

UN NOUVEAU PRIX POUR PHAM DOAN TRANG

La journaliste a reçu l'International Press Freedom Award décerné par le Committee to Protect Journalists. Ce prix distingue les journalistes qui ont fait preuve de courage dans la défense de la liberté de la presse. Une bonne nouvelle pour la journaliste, dont la peine d'emprisonnement de neuf ans pour « propagande contre l'État » a été confirmée en appel.

ERICK RAZO CASALES, 11 ANS DE DÉTENTION ARBITRAIRE

L'ACAT-France s'est mobilisée à plusieurs reprises pour Erick et Verónica Razo Casales. Le frère et la sœur ont été emprisonnés en 2011 après avoir été torturés et violés, sans qu'aucun procès n'ait été ouvert contre eux. Erik a été libéré en juin 2022. Verónica a quant à elle été condamnée à 25 ans d'emprisonnement et reste arbitrairement enfermée à ce jour.



RAIF BADAWI : UNE DÉCENNIE DERRIÈRE LES BARREAUX

Le blogueur et défenseur des droits saoudien a été libéré après dix ans d'emprisonnement. Il avait été reconnu coupable d'avoir insulté l'Islam sur son site Free Saudi Liberals, mais il a en fait été incarcéré pour avoir dénoncé des exactions perpétrées par la police. Alors que sa femme et ses enfants vivent au Canada, il reste soumis à une interdiction de quitter le royaume pendant dix ans.

13 SEPT.

JUILLET

JUIN

11 MARS

16 SEPT.

19 SEPT.

20 SEPT.

22 SEPT.

28 SEPT.

SULTANA KHAYA À L'ACAT-FRANCE

L'ACAT-France a eu le plaisir de recevoir la défenseure des droits humains Sultana Khaya, soutenue en 2022. Après la fin de sa mise en résidence surveillée forcée le 1^{er} juin 2022, elle s'était rendue en Espagne. Sultana, sa sœur et sa mère avaient été soumises à un blocus extrajudiciaire par les forces de sécurité marocaines depuis novembre 2021. La jeune femme a subi de nombreuses agressions.

ABOLITION DE LA PEINE DE MORT EN GUINÉE ÉQUATORIALE

En vertu du nouveau Code pénal équato-guinéen, « la peine de mort est totalement abolie en République de Guinée équatoriale ». Ce petit pays pétrolier d'Afrique centrale est l'un des plus fermés au monde. Le régime en place, avec à sa tête le Président Teodoro Obiang Nguema Mbasogo, au pouvoir depuis plus de 43 ans, est l'un des plus autoritaires.

TROIS POLICIERS CONDAMNÉS

Les trois policiers poursuivis après le décès d'Amadou Koumou ont été reconnus coupables d'homicide involontaire par le tribunal judiciaire de Paris. Ils sont tous les trois condamnés à 15 mois de prison avec sursis. Si la peine reste trop faible, la reconnaissance de la culpabilité des trois agents constitue une victoire.



LES VIETNAMIENS OBTIENNENT JUSTICE

La condamnation à la prison à perpétuité pour génocide de Khieu Samphan, dernier responsable khmer en vie, a été confirmée en appel. Il a été reconnu coupable de crimes contre l'humanité et de graves violations aux Conventions de Genève à l'encontre des Vietnamiens. Il avait toujours nié son implication dans ces crimes.

OUVERTURE DU PROCÈS DU MASSACRE DU 28 SEPTEMBRE 2009

Le procès des responsables du massacre perpétré en Guinée au stade de Conakry le 28 septembre 2009 a débuté 13 ans jour pour jour après les faits. La junte au pouvoir avait réprimé un rassemblement d'opposants. Selon une commission internationale d'enquête des Nations unies, au moins 157 personnes ont été assassinées et 109 femmes violées. Treize personnes, dont l'ex-chef de la junte, sont inculpées.

COMMENT L'ACAT AGIT

PREMIÈRE ÉTAPE : ANALYSER, ENQUÊTER, DOCUMENTER

Comment? Mener des enquêtes, recueillir des témoignages, rassembler des ressources documentaires, publier des rapports...

À travers ses 27 500 membres, ses 222 groupes locaux agissant dans toute la France, ses militants individuels, ses professionnels, l'ACAT-France...



MÉDIATISE LA QUESTION

Comment?

Par des communiqués de presse, des interviews, des tribunes et sur les réseaux sociaux.



SENSIBILISE LA POPULATION

Comment?

Par des conférences, des débats, des projections, des articles, des actions coup de poing et sur les réseaux sociaux.



SENSIBILISE LES ÉGLISES

Comment?

Par des interventions, des rencontres, des publications, la Nuit des Veilleurs.



MOBILISE SES RÉSEAUX

Qui?

La Fédération internationale des ACAT, les ONG partenaires en France et dans le monde.



PROTÈGE DES VICTIMES

Comment?

Par la défense du droit d'asile, l'accompagnement individuel...



MÈNE DES ACTIONS EN JUSTICE

Comment?

En documentant les cas, en déposant plainte, en témoignant...



SOLLICITE LES INSTITUTIONS QUI DÉFENDENT LES DROITS

Qui?

Le Comité contre la torture des Nations unies (CAT), la Défenseure des droits, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), etc.



AGIT AUPRÈS DES AUTORITÉS

Qui?

Les présidents de la République, les ministères des Affaires étrangères, les institutions locales, etc.

EN 2022

Soutien aux victimes dans une trentaine de pays et de territoires

Des publications de référence

Des appels et des pétitions envoyés aux autorités

Des victoires et des avancées pour plus de justice (voir pages 4 à 5)

LE GRAND PUBLIC EST TOUCHÉ

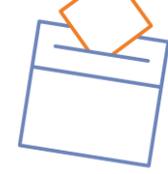
LES VICTIMES SONT SOUTENUES DANS LEUR QUÊTE DE JUSTICE

LES ACTEURS INSTITUTIONNELS, INTERNATIONAUX, EUROPÉENS ET FRANÇAIS FONT PRESSION SUR LES AUTORITÉS

LES AUTORITÉS S'EMPARENT DE LA PROBLÉMATIQUE

LES CITOYENS FONT PRESSION SUR LES AUTORITÉS LOCALES ET NATIONALES POUR QU'ELLES S'EMPARENT DE LA PROBLÉMATIQUE
Comment? Envoi de lettres, signature d'appels et de pétitions, rencontres avec les élus locaux, actions sur les réseaux sociaux.

LES AUTORITÉS AGISSENT POUR DÉFENDRE LES DROITS
Comment? En votant des lois, en soumettant des résolutions à l'ONU, en interpellant leurs homologues internationaux, etc.



JUSTICE EST RENDUE POUR LES VICTIMES

MONDE



PLAIDOYER



SENSIBILISATION



SOUTIEN AUX VICTIMES

À Paris, le 1^{er} décembre, Elsa Lefort a reçu le prix de la Fondation ACAT au nom de son mari, Salah Hamouri.



AGIR EN FAVEUR DES DÉFENSEURS DES DROITS

La Fondation ACAT a remis en 2022 le prix des droits humains Engel-du Tertre à l'avocat franco-palestinien Salah Hamouri. La Fondation et l'ACAT-France ont ainsi réaffirmé leur engagement auprès des défenseurs des droits humains et environnementaux partout dans le monde, de la Palestine au Mexique, en passant par le Vietnam.

Le 1^{er} décembre 2022, Salah Hamouri, alors en détention administrative en Israël depuis mars 2022, a reçu le prix des droits humains de la Fondation ACAT, qui récompense son courage et sa persévérance. L'occasion de faire à nouveau bloc derrière les droits humains et pour l'ensemble des défenseurs des droits dans le monde.

UNE VIE DE DÉTENTION

Salah Hamouri a été expulsé d'Israël le 18 décembre 2022. En son absence, c'est son épouse, Elsa Lefort – elle aussi arbitrairement interdite de séjour en Israël – qui a reçu le prix des mains de Jean-François Bénard, membre du Comité de suivi de la Fondation. Cette distinction se veut une tribune pour tous les défenseurs des droits humains interdits et attaqués dans l'exercice de leurs activités légitimes en territoires palestiniens

occupés et en Israël. Avocat au sein de l'ONG Addameer, engagée notamment pour les droits des prisonniers politiques palestiniens, Salah Hamouri a été détenu une première fois à l'âge de 16 ans en 2001, puis pendant cinq mois en 2004; il a purgé six années d'emprisonnement entre 2005 et 2011. Il a été encore soumis à 13 mois de détention administrative en 2017.

UN SOUTIEN PROLONGÉ

En 2022, l'ACAT-France prolonge son soutien envers les défenseurs des droits environnementaux, dont l'activité et l'existence sont menacées par des gouvernements et des entreprises. Par exemple, au Vietnam, le droit à un environnement sain et durable est protégé par la Constitution. Dans ce pays, l'ACAT-France soutient des journalistes et des militants écologistes qui sont condamnés soit pour «propagande contre l'État» soit pour «évasion fiscale». Nguyen Van Hoa, l'un d'entre eux, est détenu pour avoir filmé les manifestations pacifiques à l'extérieur des locaux de l'entreprise Formosa en 2016, révélant le scandale environnemental du même nom. Il est détenu à la prison d'An Diem et sa demande d'examen médicaux lui a été refusée.

AUTRES ACTIONS SUR LA THÉMATIQUE

Dans son magazine *Humains* numéro 27 (novembre-décembre 2022), l'ACAT-France affirme que partout dans le monde, les militants environnementaux sont menacés, criminalisés, incarcérés et tués, même si les mécanismes internationaux évoluent lentement dans le sens de leur protection. Selon l'ONG Global Witness, 49 % des défenseurs qui ont été tués en 2021 étaient des défenseurs de l'environnement.



MONDE



PLAIDOYER



SOUTIEN AUX VICTIMES

L'ACAT-France participe à un rassemblement en soutien à l'Ukraine, le 17 mars 2022, place de l'Hôtel de Ville à Paris.



SOLIDAIRES AVEC LES UKRAINIENS

Le 24 février 2022, Vladimir Poutine envahit l'Ukraine pour « défendre » les Républiques séparatistes de Donetsk et de Lougansk, dans le Donbass, dont il a « reconnu » l'indépendance quelques jours plus tôt. Le 8 mars 2022, on compte plus de deux millions d'Ukrainiens déplacés. L'ACAT-France exprime dès ce moment sa solidarité avec le peuple ukrainien et réaffirme son appel au respect du droit humanitaire et à la protection de toutes les populations déplacées.

L'accueil des personnes doit être fondé sur le respect absolu de la dignité et ne comporter aucune forme de discrimination. Fidèle à son mandat, l'ACAT-France a exprimé le vœu que ce qui a été rendu possible à l'occasion de l'accueil en France des déplacés ukrainiens devienne la règle pour tous les demandeurs d'asile, quel que soit leur pays d'origine.

LE CAS DE LA PROTECTION TEMPORAIRE

En juin 2022, alors que cinq millions de personnes ont fui l'Ukraine, dont une centaine de milliers sont arrivées en France, l'ACAT-France et la Coordination française pour le droit d'asile (CFDA),

dont elle est membre, ont demandé au ministre de l'Intérieur une application non discriminatoire de la protection dite «temporaire». Ce dispositif, permis par l'Union européenne depuis 2001, n'avait jamais été utilisé en France jusqu'ici. Cette décision d'accorder la «protection temporaire» aux personnes ayant quitté l'Ukraine avant le 24 février n'est, en France, appliquée qu'à celles et ceux qui ont la nationalité ukrainienne. Elle permet à 80 000 bénéficiaires de travailler, de percevoir une allocation, d'apprendre le français. D'autres sont laissés pour compte en raison d'une interprétation restrictive de ces textes.

DEUX POIDS, DEUX MESURES

C'est le cas des personnes de nationalité ukrainienne qui étaient présentes en France avant la guerre. Mais c'est bien la situation des personnes arméniennes, algériennes, congolaises, ivoiriennes ou russes, qui travaillaient, étudiaient ou étaient en cours de demande d'asile en Ukraine, qui est la plus préoccupante. Selon l'ACAT-France, cette logique du « deux poids, deux mesures » est d'autant plus incompréhensible et injuste que d'autres États européens, comme l'Allemagne ou l'Espagne, ont octroyé la protection temporaire à toutes les victimes de l'invasion de l'Ukraine, sans considération du titre de séjour qu'elles y détenaient.

MILITANTS EN ACTION



Le 3 avril, très réactif à l'actualité qui bouleverse l'Europe depuis février, le groupe ACAT de la Ferté-Macé, en Basse-Normandie a organisé, en l'église Notre-Dame-de-la-Ferté-Macé, un concert sous le signe de la paix, au profit des Ukrainiens. Des virgules avec lectures de poèmes et chants par la chorale paroissiale ont ponctué des œuvres de Bach et Gluck. Trois cents personnes ont répondu présent. Les recettes ont permis d'acheminer médicaments, pansements et nourriture.



Pour l'occasion, le logo de l'ACAT-France a été revu aux couleurs du drapeau ukrainien.



POUR SUIVRE LA LUTTE CONTRE LA TORTURE

Depuis sa création, l'ACAT-France prend la défense de toutes les victimes de tortures et de mauvais traitements, sans distinction idéologique, ethnique ou religieuse, qu'il s'agisse de prisonniers d'opinion ou de droit commun, détenus par des États ou des entités non étatiques, ayant commis ou non des actions répréhensibles.

L'ACAT-France dispose d'une expertise unique sur le phénomène tortionnaire dans le monde. Depuis 2010, elle publie un rapport intitulé *Un monde tortionnaire*, véritable état des lieux de la torture dans le monde, comprenant une partie géographique et une partie consacrée à l'analyse historique, politique, psychologique et culturelle de ce phénomène. La dernière édition date de 2021.

UN DOSSIER ENGAGÉ

Plus récemment, en 2022, le numéro 25 du magazine *Humains* consacrait son dossier au combat contre la torture « sous toutes ses formes », notamment les « peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants » (PTCID), comme les lésions corporelles ou les souffrances mentales infligées par des agents de l'État. La détention au secret, la privation de sommeil, le refus d'accès aux toilettes,

les violences verbales, les menaces sur la santé, les menaces de mort, les interrogatoires forcés sont reconnus officiellement comme des traitements inhumains.

QUATRE PLAINTES DÉPOSÉES DEVANT L'ONU

Sur le terrain, en juin, l'ACAT-France, le Service international des droits de l'homme (ISHR) et la Ligue pour la protection des prisonniers politiques sahraouis dans les prisons marocaines (LPPS) ont déposé quatre plaintes contre l'État du Maroc devant le Comité des Nations unies contre la torture à Genève. Les quatre requérants, Mohamed Lamine Haddi, Hassan Dah, Abdelmoula El-Hafidi et Mohamed Bani, étaient détenus en 2022 depuis six à douze ans sur la base d'aveux obtenus sous la torture, en violation du droit international et en l'absence de procès équitable. Pour l'ACAT-France, ces plaintes symbolisent l'espoir de reconnaître les tortures subies par ces derniers en violation des engagements internationaux du Maroc.

LES CHIFFRES 2022 DE L'ABOLITION

114

pays ont aboli la peine de mort en droit

7

la prévoient pour des crimes politiques ou militaires

45

n'y ont plus eu recours depuis 10 ans

AUTRES ACTIONS SUR LA THÉMATIQUE

La huitième édition du congrès mondial contre la peine de mort s'est tenue à Berlin en novembre 2022. L'ACAT-France était représentée à la fois par des élus et des salariés. Chacun garde le souvenir de quelques temps forts : la soirée des témoins, construite autour du lien unique qui se tisse entre le condamné et son avocat, ou encore la remise du prix du plaidoyer à l'ACAT-République centrafricaine lors de la cérémonie de clôture. Le prochain congrès se tiendra en 2025.



CONTINUER À DÉFENDRE LE DROIT D'ASILE

En France et en Europe, l'ACAT-France continue d'interpeller les autorités sur le respect du droit d'asile conformément aux textes en vigueur, tout en offrant, depuis 1998, un service d'aide juridique aux demandeurs d'asile.

Dans la note *Porté disparu : le droit d'asile en Europe*, sortie fin juin, l'ACAT-France alerte sur les politiques de l'asile au sein l'Union européenne, où des pratiques contradictoires et des textes lacunaires pourraient entraîner la disparition de ce droit fondamental.

DES CONDITIONS PRÉCAIRES

Pour l'ACAT-France, suspicion et dissuasion sont devenues les maîtres-mots des politiques d'asile en Europe. Telle est la conclusion de son étude menée entre 2020 et 2022 dans huit pays : Allemagne, Belgique, France, Grèce, Hongrie, Italie, Pays-Bas et Suède. Les trois directives européennes qui fournissent aux États les lignes de conduite dans les domaines de l'accueil, des procédures ou des critères d'attribution de l'asile n'offrent pas de garanties suffisantes aux demandeurs. Ni précises ni contraignantes, elles laissent aux États européens une trop grande latitude d'action. En conséquence, les États se dérobent à leurs

obligations internationales ; par exemple, les hébergements précaires dits « d'urgence » se banalisent, les conditions d'octroi des aides matérielles d'accueil se durcissent, et les procédures dérogatoires se multiplient.

UN DROIT FONDAMENTAL INSTRUMENTALISÉ

De même, les États exacerbent leur contrôle à l'égard des demandeurs d'asile. Leur attention se porte davantage sur le chemin emprunté pendant l'exil plutôt que sur les craintes exprimées par les demandeurs. Pour les personnes qui parviennent à obtenir une protection, les statuts sont de plus en plus fragiles et de moins en moins protecteurs. La pratique de l'enfermement se généralise notamment dans les centres de rétention administrative (CRA). Pour l'ACAT-France, le droit d'asile est instrumentalisé par des gouvernements nationaux dont les objectifs politiques fluctuent. Toutefois, certains recours devant les juridictions européennes parviennent à enrayer cette instrumentalisation. Face à une politique du pire qui s'impose, une réforme et une harmonisation par le haut des législations nationales et des pratiques européennes sont nécessaires. L'ACAT-France demande le vote de budgets conséquents et une meilleure formation des personnels.

LES CHIFFRES DE LA PERMANENCE ASILE EN 2022

184

personnes de 30 nationalités ont été suivies

40

personnes étaient parmi elles en demande d'asile, 7 en demande de réexamen et 1 en demande d'apatridie, tandis que 136 étaient déjà protégées en France et ont été accompagnées pour leur réunification familiale

31

demandes de réunification familiale ont abouti positivement

9

personnes ont obtenu une protection, dont 8 statuts de réfugié (6 au stade de l'Ofpra et 2 au stade de la CNDA) et 1 protection subsidiaire (au stade de la CNDA)

318

rendez-vous ont été donnés par la permanence

MONDE



SOUTIEN AUX VICTIMES



PLAIDOYER

Phyo Zeya Thaw, ancien député du parti d'Aung San Suu Kyi, a été exécuté le 25 juillet 2022.



AGIR POUR L'ARRÊT DES EXÉCUTIONS ARBITRAIRES

L'Assemblée générale des Nations unies a défini l'exécution arbitraire comme « le meurtre et l'exécution d'opposants politiques ou de délinquants présumés commis par les forces armées, par les autorités chargées de l'application des lois et par d'autres organes gouvernementaux, ou par des groupements politiques agissant avec l'appui tacite de ces forces ou organes ». Pour l'ACAT-France comme pour l'ONU, ce type de meurtre est une violation du droit à la vie.

L'article 3 de la Déclaration universelle des droits de l'homme énonce que « tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne », inscrivant ainsi dans le droit international la notion de « droit à la vie ». Notre ONG œuvre pour l'abolition des exécutions arbitraires tout comme elle milite en faveur de l'abolition de la peine de mort, ce châtiment barbare qui relève davantage de la vengeance individuelle que de la justice telle qu'elle devrait être rendue par la société.

DES PROCÉDURES ILLÉGALES

Fortes de ces convictions, en juin 2022, l'ACAT-France et 111 organisations ont exprimé leurs vives préoccupations

devant l'annonce des autorités militaires du Myanmar selon laquelle les condamnations à mort prononcées à l'encontre de quatre personnes à l'issue de procédures manifestement inéquitables ont été approuvées en vue d'être mises en œuvre. Les procédures contre ces hommes étaient secrètes et grossièrement injustes, devant un tribunal contrôlé par l'armée.

UN SIGNAL TRÈS PRÉOCCUPANT

Depuis février 2021, une augmentation alarmante du recours à la peine de mort est enregistrée au Myanmar, où les militaires l'utilisent comme un outil permanent et généralisé de persécution, d'intimidation, de harcèlement et de violence à l'encontre de la population, notamment des manifestants et des journalistes. Selon la documentation de l'Association d'assistance aux prisonniers politiques (AAPP), au moins 114 condamnations à mort ont été prononcées entre février 2021 et juin 2022. Après plus de trois décennies sans aucune exécution, le retour de ce châtiment au Myanmar constituerait un recul important dans la lutte pour l'abolition de la peine de mort et un signal très préoccupant pour ce pays en matière de droits humains.

AUTRES ACTIONS SUR LA THÉMATIQUE

L'ACAT-France continue de se mobiliser pour les personnes dans le couloir de la mort et qui clament leur innocence. C'est le cas au Bahreïn de Mohamed Ramadan et Hussein Ali Moosa, condamnés à mort pour le meurtre d'un policier sur la base d'aveux extorqués sous la torture.



410

C'est le nombre de correspondants accompagnés par l'ACAT-France auprès de personnes dans les couloirs de la mort aux États-Unis

MONDE



SOUTIEN AUX VICTIMES



PLAIDOYER

Au Mexique, le père Marcelo est persécuté pour son engagement contre la criminalité et en faveur de l'environnement.



SOUTIEN AUX PEUPLES AUTOCHTONES

L'ACAT-France milite de longue date pour une protection accrue des défenseurs des droits humains. Elle intervient en faveur de plusieurs défenseurs des droits des peuples autochtones victimes de représailles pour leurs activités, au Mexique et notamment au Chiapas.

Les peuples autochtones sont les descendants de ceux qui habitaient dans un pays ou une région à l'époque où des groupes de populations de cultures différentes s'y sont installés par la conquête et l'exploitation. Aujourd'hui, ces peuples indigènes ont un rapport à l'environnement qui repose entre autres sur le fait de respecter la terre et de ne pas l'épuiser. Cette relation fait d'eux les ambassadeurs de la préservation de leur environnement direct.

PÈRE MARCELO : HARCÈLEMENT ET INTIMIDATIONS

Toutefois, au Mexique, dans la région du Chiapas, ce droit de vivre en respectant un mode de vie traditionnel est entravé par des mégaprojets de développement (tourisme, agro-industrie, autoroutes) et la présence de militaires. Le père Marcelo (cf. p. 18) a ainsi mobilisé des milliers de manifestants contre la criminalité

ou pour le droit à un environnement sain. Menacé de mort, son véhicule régulièrement saboté, il fait l'objet de campagnes de diffamation sur les réseaux sociaux. Entre janvier et novembre 2022, l'association SweFor a documenté 207 incidents le mettant en danger sans qu'aucun n'ait fait l'objet d'enquête ni de poursuites.

KENIA HERNÁNDEZ: DÉTENTION ARBITRAIRE

Toujours au Mexique, l'ACAT-France soutient Kenia Hernández, détenue arbitrairement depuis plus de deux ans dans une prison de haute sécurité, en raison de ses activités pacifiques en faveur des communautés autochtones. Depuis 2020, elle coordonne un collectif paysan en lutte pacifique pour le droit à la terre et contre les modèles de développement néolibéraux de l'État mexicain. Avocate et féministe, elle est poursuivie dans dix affaires pénales et est détenue dans des conditions indignes qui menacent sa santé. Trois de ses codétenues se sont suicidées et deux autres sont mortes par manque de soins. L'ACAT-France mène des plaidoyers pour renforcer la protection des défenseurs, pour les informer sur leurs droits et leur donner accès aux mécanismes internationaux en place.

AUTRES ACTIONS SUR LA THÉMATIQUE



L'ACAT-France s'est mobilisée à plusieurs reprises pour Erick et Verónica Razo Casales. En juin 2011, le frère et la sœur ont été arrêtés sans mandat d'arrêt et accusés sans preuve d'enlèvement crapuleux. Ils ont été sévèrement torturés, Verónica a été violée et, sans la présence d'un avocat, ils ont été contraints de signer des aveux les incriminant. Le frère et la sœur ont été emprisonnés sans qu'aucun procès n'ait été ouvert contre eux. Erik a été libéré en juin 2022. Verónica a quant à elle été condamnée à 25 ans d'emprisonnement et reste arbitrairement enfermée à ce jour.



CONTRE L'IMPUNITÉ POLICIÈRE

L'ACAT-France s'intéresse aux questions d'usage de la force par les policiers et les gendarmes et à l'accès à la justice pour les victimes de violences illégitimes. Notre association poursuit un important travail d'enquête et de plaidoyer.

En France, en 2022, dans le cadre de manifestations, l'usage disproportionné de la force entraîne de graves violations des droits et des libertés, d'autant plus qu'il s'accompagne d'une hausse des violences commises par les forces de l'ordre. Les enquêtes ne peuvent aboutir faute de pouvoir identifier les agents. Cette impunité demeure la règle et participe à la perpétuation de ces violences de la part de celles et ceux qui, bénéficiant de la force publique, sont censés en faire usage pour protéger les citoyennes et citoyens.

IDENTIFIER LES FORCES DE L'ORDRE

L'ACAT-France a sollicité le ministre de l'Intérieur afin de changer la réglementation sur le port du numéro « RIO » qui permet d'identifier policiers et gendarmes lors des opérations de maintien de l'ordre. Ce référentiel des identités et de l'organisation (RIO) a été rendu obligatoire par un arrêté de 2013 pour permettre l'identification de chaque agent des forces de l'ordre. Toutefois, notre association

constate qu'en pratique celle-ci est difficile, voire impossible. Trop petit et souvent couvert – ou masqué – en raison de l'équipement, la bonne visibilité de ce matricule n'est pas assurée. De plus, l'obligation de port n'est souvent pas respectée, et des ordres sont parfois donnés par la hiérarchie de ne pas le porter. Ce port visible aurait des effets concrets et bénéfiques pour tous, comme l'identification systématique et la responsabilité en cas de comportement illégal, l'amélioration de la confiance par l'identification, la baisse de violation des droits et des libertés par les forces de l'ordre rendues comptables, la protection des droits et la liberté de manifester.

LA JUSTICE SAISIE PAR LES ASSOCIATIONS

Pour mettre fin à cette situation incompatible avec l'État de droit, qui nuit à la confiance essentielle entre la population et sa police, l'ACAT-France, la Ligue des droits de l'homme (LDH), le Syndicat des avocats de France (SAF) et le Syndicat de la magistrature (SM) ont saisi la justice en septembre 2022 pour exiger la mise en place d'un matricule visible en toute circonstance, lisible à plusieurs mètres et plus facilement mémorisable. Ils demandent que des instructions soient données aux forces de l'ordre pour en imposer le port, sous peine de sanction disciplinaire effective.

AUTRES ACTIONS SUR LA THÉMATIQUE

- **Abolition numéro 48 (décembre 2022) a été consacré à la pratique de la torture dans le monde. En tant qu'association qui lutte contre les mauvais traitements, l'ACAT-France se doit de dénoncer les usages excessifs et illégitimes de la force par les représentants de l'ordre.**



- **À l'occasion de la publication du rapport de l'Inspection générale de la police nationale, l'ACAT-France a réitéré ses principales recommandations, énoncées dans son rapport de 2020: que les enquêtes judiciaires mettant en cause des agents des forces de l'ordre soient confiées à un organe indépendant; plus de transparence sur les enquêtes menées et les sanctions qui en découlent; que les sanctions prononcées soient proportionnées à la gravité des faits reprochés.**



Les étudiants volontaires sont formés avant de sensibiliser à leur tour des lycéens.



ÉDUCER À LA LUTTE CONTRE LA PEINE DE MORT

Longtemps portée par l'équipe d'animation régionale lyonnaise (EAR 17), cette action pédagogique a vu le jour pendant l'année scolaire et universitaire 2022-2023. Elle a pris forme dans le cadre d'un partenariat tripartite entre l'ACAT-France, Ensemble contre la peine de mort (ECPM) et l'Institut des droits de l'homme de Lyon (IDHL) de l'université catholique.

Le cœur de ce projet est de sensibiliser les étudiants de master 1 de droit à l'abolition de la peine de mort. Cette sensibilisation se fait à la fois sur le fond et la forme, en travaillant d'une part sur les arguments juridiques et sociologiques, et, d'autre part, en proposant des techniques d'animation.

DES ÉTUDIANTS POUR SENSIBILISER DES ÉLÈVES

Les étudiants de l'IDHL, volontaires pour s'engager dans cette démarche d'éducation aux droits humains, se déploient ensuite dans des classes de lycées pour, à leur tour, sensibiliser les plus jeunes qu'eux à l'abolition de la peine de mort. Ils sont accompagnés par des bénévoles de l'ACAT-France qui correspondent avec des condamnés à mort américains. Ces correspondants partagent leurs expériences de relation épistolaire avec

les condamnés à mort. Au total, 12 étudiants en master 1 à l'IDHL se sont portés volontaires pour participer à ce projet. Ils ont suivi deux séances de formation, le 25 octobre et le 6 décembre 2022. Le 13 décembre a eu lieu le premier tour d'interventions dans cinq classes d'une vingtaine de lycéens en moyenne, dont trois terminales, une première et une troisième, dans quatre lycées différents – deux privés et deux publics. En tout, il y a eu, en 2022, des interventions auprès de 13 classes différentes.

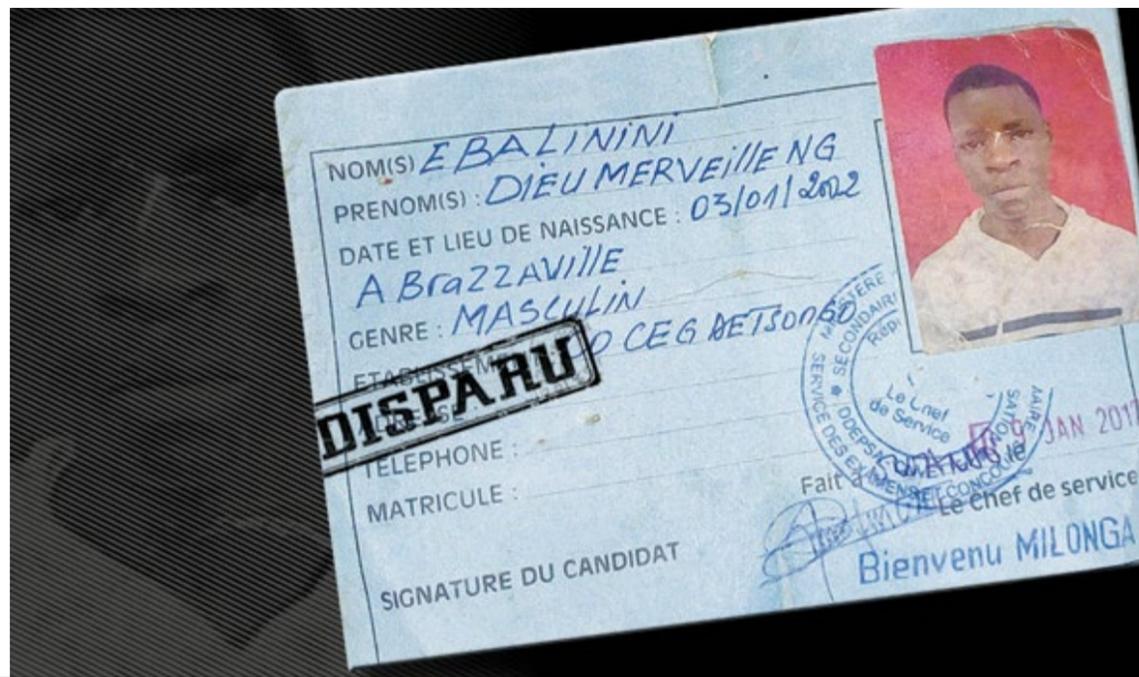
ÉVALUER NOTRE ACTION

Le projet se poursuit en 2023 et nous espérons qu'il se renforce et se développe. Les étudiants engagés verront leur note globale de l'année augmentée de 0,5 point, reconnaissant ainsi leur mobilisation pour une cause en faveur des droits humains. Sciences Po Grenoble a déjà fait part de son intérêt pour ce projet. Il nous semble important aussi d'évaluer cette action que nous considérons comme « pilote » pour cette première année. Nous nous poserons les questions suivantes: combien de lycéens et de collégiens ont été touchés? Les débats ont-ils été denses et riches? Les idées au sujet de la peine de mort ont-elles évolué en faveur de l'abolition?

AUTRES ACTIONS SUR LA THÉMATIQUE



- **À 19 ans, Valentine Cuny-Le Callet, membre de l'ACAT-France, entame une correspondance avec Renaldo McGirth, un condamné à mort américain. Perpendiculaire au soleil se penche sur la brutalité du système carcéral et la ténacité avec laquelle les condamnés reconstruisent leur vie. Le récit a reçu le prix Fnac France Inter 2023. L'ACAT-France a organisé une signature de son livre et une visioconférence avec les correspondants des condamnés à mort.**
- **Le documentaire Lettres du couloir de la mort, diffusé sur KTO en octobre 2022, parle entre autres du programme de correspondance avec les condamnés à mort aux États-Unis de l'ACAT-France. Réalisé par Léo Brézin et gracieusement mis à disposition des militants sur YouTube (youtu.be/6kDAgBx6JF8).**



COMBATTRE LES DISPARITIONS FORCÉES

La disparition forcée constitue une violation des droits fondamentaux consacrés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, tels le droit à la vie ou le droit à ne pas être soumis à la torture.

En février 2007, la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées était ouverte aux signatures, avant d'entrer en vigueur trois ans plus tard. En 2022, alors que des disparitions forcées continuent d'affecter des familles en République du Congo (Congo), l'ACAT-France et ses partenaires appellent les autorités congolaises à ratifier cette Convention.

DES SOUFFRANCES IMMENSES

Notre demande est conforme à l'esprit de l'article 8 de la Constitution du pays, qui indique que « la personne humaine est sacrée et a droit à la vie ». Aucune démarche en vue de cette ratification n'a jusque-là été enclenchée par les autorités. Les conséquences des disparitions forcées sont éprouvantes pour les victimes et pour leurs familles. Une personne disparue peut réapparaître après plusieurs mois dans un centre de détention ou bien être retrouvée morte. Elle peut avoir subi des mauvais traitements physiques et psychologiques. Pour les familles, ne pas savoir

où se trouve un proche, s'il est vivant ou décédé, est une souffrance immense. Les conjointes des victimes disparues peuvent aussi se retrouver ostracisées et sans moyens de subsistance.

ÉTABLIR LES RESPONSABILITÉS

Soupçonnés d'être des miliciens anti-régime, de nombreux jeunes hommes ont disparu en République du Congo dans les années 1990-2000. En 2022, en temps de paix, c'est au tour de jeunes soupçonnés de délinquance de faire l'objet de ces disparitions forcées. L'ACAT-France se mobilise pour mettre les autorités congolaises devant leurs responsabilités lorsque de graves violations des droits sont commises par des agents d'application des lois. Les autorités manquent à leur obligation d'établir les faits et les responsabilités quant à leurs « évaporations » alors qu'ils étaient aux mains de ces agents de l'État. Par ailleurs, à l'occasion de la journée internationale des victimes des disparitions forcées, le 30 août, l'ACAT-France a décidé de mettre en lumière le cas du Sri Lanka, où près de 100 000 personnes seraient toujours portées disparues. Le Sri Lanka est l'un des pays qui comptabilise le plus grand nombre de disparitions forcées au monde : entre 60 000 et 100 000 depuis la fin des années 1980, dont la majorité (65 000) au cours du conflit armé qui s'est terminé en 2009.

LES CHIFFRES DE LA RÉPUBLIQUE DU CONGO

353

disparitions forcées, au moins, survenues en 1999

94

saisines du Groupe de travail des Nations unies sur les disparitions forcées pour les cas survenus en mai 1999

12

disparitions forcées documentées par l'ONG Centre d'action pour le développement (CAD) en 2021 et 2022



Yves Rolland, Antoinette Chahine et Nathalie Seff au 8^e congrès mondial contre la peine de mort.

ÉTENDRE LE RAYONNEMENT DE L'ACAT-FRANCE

L'expertise de l'ACAT-France est sollicitée au sein de différents collectifs et institutions. Le statut d'ambassadeur ou d'ambassadrice a été créé afin de prolonger son plaidoyer.

Le 15 novembre, lors du huitième congrès mondial contre la peine de mort, à Berlin, le président de l'ACAT-France, Yves Rolland, a remis à Antoinette Chahine une lettre de mission officialisant sa nomination au rang d'ambassadrice ACAT-France au Liban. Une mission définie et proposée au Comité directeur (qui l'a approuvée) par la déléguée générale de l'ACAT-France, Nathalie Seff.

NOTRE EXPERTISE SOLLICITÉE

Le destin d'Antoinette Chahine, sa détention, sa condamnation à mort, puis sa libération en 1999, et enfin son engagement pour l'abolition de la torture et de la peine de mort, incarnent le mandat de l'ACAT et font d'elle une ambassadrice expérimentée et légitime. Les ambassadeurs et ambassadrices de l'ACAT ont pour rôle de porter encore plus loin la capacité de plaidoyer de l'ACAT. Notre ONG est en effet régulièrement sollicitée pour son expertise sur différents sujets. Le 2 juillet, l'ACAT-France, représentée par Éric Mirquet et Émilie Schmidt, a ainsi présenté ses recommandations lors d'un colloque sur les armes mutilantes

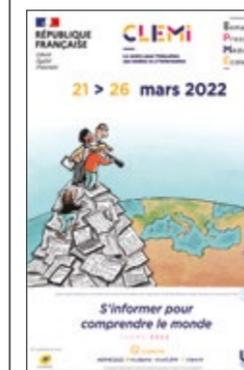
à Montpellier et a discuté des stratégies collectives à mettre en place pour lutter contre ce fléau.

Dans la même dynamique, en novembre, l'ACAT-France était invitée par le sociologue Sebastian Roché, aux côtés d'acteurs engagés tels que la Ligue des droits de l'homme et l'Observatoire girondin des libertés publiques, pour une journée de travail sur le thème « La mobilisation de la société civile face aux pratiques policières illégitimes ». L'occasion pour notre association de présenter son rapport sur le maintien de l'ordre publié en 2020 ainsi que ses modes d'action en matière de plaidoyer comme la sensibilisation du public et l'interpellation des instances gouvernementales. Cette journée visait à faire émerger une coordination partageant des bonnes pratiques.

SOUTIEN AUX VICTIMES

Enfin, le 8 juin, l'ACAT-France a participé au quatorzième hommage du Collectif des morts de la prison en mémoire des personnes décédées en détention en France en 2021. Afin de rendre une identité et une matérialité symbolique à ces victimes silencieuses, leurs noms ainsi que les causes de leur mort ont été lus avant que leurs proches ne témoignent devant un public recueilli et solidaire.

LA SEMAINE DE LA PRESSE ET DES MÉDIAS DANS L'ÉCOLE



Pour sensibiliser les plus jeunes aux droits de l'homme, l'ACAT-France est partenaire de la Semaine de la presse et des médias à l'école depuis plusieurs années. Organisée par le Centre pour l'éducation aux médias et à l'information (Clémi), l'édition 2022 avait pour thème « S'informer pour comprendre le monde ». Cette semaine vise à permettre aux élèves, de la maternelle aux classes préparatoires, de mieux comprendre le système des médias, de former leur jugement critique et de forger leur identité de citoyens. En 2022, 2 000 exemplaires de plusieurs numéros de la revue *Humains*, ainsi que des ressources en ligne ont été mis à la disposition des enseignants et des élèves.



En Normandie, les Veilleurs ont suivi un cheminement spirituel dans la forêt d'Andaine.



LA NUIT DES VEILLEURS 2022

Le thème de la Nuit des Veilleurs du 26 juin 2022 était « Discerner la vérité ; trouver le chemin » (Jean 14,1-6). Cette méditation a beaucoup inspiré les membres et sympathisants de l'ACAT-France, puisque 157 événements déclarés ont été organisés partout en France et à l'étranger.

Pour cette édition, comme chaque année, toutes les zones géographiques suivies par l'ACAT-France ont été représentées à travers les victimes identifiées : Verónica Razo Casales et le père Marcelo Perez (Mexique), Mohamed El Baker (Égypte), Le Huu Minh Tuan (Vietnam), Huang Xueqin (Chine), Tsi Conrad (Cameroun), Sultana Khaya (Sahara occidental)...

RELAIS ET CÉLÉBRATIONS

La couverture médiatique a été de qualité grâce à Bernadette Forhan, vice-présidente catholique de l'ACAT-France, invitée d'une émission sur Radio Notre-Dame, à Philippe Muller et à sa rubrique mensuelle sur RCF Lorraine, *Un regard sur le monde*, et grâce à Réforme qui a souhaité parler de la Nuit des Veilleurs dans une interview croisée avec François Walter et Laurence Rigollet, directrice du pôle Vie militante de l'ACAT-France.

Le site de la Nuit des Veilleurs a mis au service des adhérents deux nouveaux outils pour faciliter l'organisation des veillées : une proposition « clé en main » de célébration œcuménique, ainsi que sa déclinaison sous la forme d'un PowerPoint.

DES ACTIONS PLEINES D'INVENTIVITÉ

Quelques exemples originaux de Nuits des veilleurs nous sont parvenus : un cheminement spirituel dans la forêt d'Andaine, qui a mené les veilleurs jusqu'au Prieuré de Saint Ortaire, proche du fameux chêne Hippolyte, où une célébration œcuménique s'est déroulée ; à Rambouillet, le groupe local s'est installé sur le parvis de la gare pour interpeller les voyageurs au rythme des arrivées en gare ; à La Celle-Saint-Cloud, la beauté de l'événement a attiré de nouveaux sympathisants et participants... Le site attire de plus en plus de visiteurs, surtout quand il s'agit d'allumer des bougies virtuelles avec les prénoms et les villes des sympathisants. Une Nuit des Veilleurs toujours fédératrice et source de mobilisation !

157

sites, dont 148 en France et 9 à l'étranger (Allemagne, Belgique, Suisse, Canada...)

523

bougies allumées depuis le site internet

1 270 €

collectés pour cet événement

1 200

courriers envoyés aux victimes de violations de leurs droits

MILITANTS EN ACTION

Lors de la Nuit des Veilleurs, le père Marcelo Pérez, défenseur des peuples autochtones opprimés au Mexique, a reçu des centaines de messages des adhérents de l'ACAT-France. Le père Marcelo et l'équipe de SweFor (Swedish Fellowship of Reconciliation), l'association qui le soutient sur place dans son combat, ont transmis une vidéo dans laquelle on le voit ouvrir et lire les courriers, ainsi que remercier les Acatiens.

ESSENTIEL DES COMPTES 2022

Votre générosité Pour le droit d'être humain



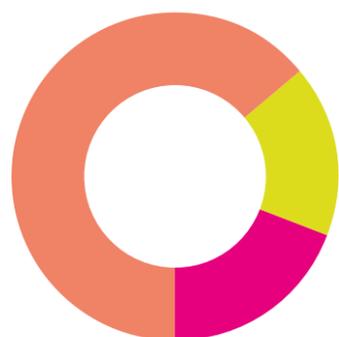
Grâce à votre confiance, à votre fidélité philanthropique, nous continuons en toute indépendance à militer et surtout à agir pour l'abolition de la torture et de la peine de mort, aux quatre coins du monde.

C'est parce que vous avez renouvelé votre soutien en 2022, que nous avons pu, entre autres, lancer un travail de plaidoyer en faveur d'un droit plus fondamental que jamais : le droit d'asile. Afin que tous les exilés forcés de fuir leur pays, la menace, la mort, la guerre, puissent trouver la protection et la paix, au nom de ce droit universel. Qu'ils soient Afghans, Iraniens, Maliens, Congolais ou Ukrainiens...

Un grand merci car vos dons sont autant de messages d'espoir adressés aux victimes, que d'encouragements pour les bénévoles et professionnels permanents de l'ACAT-France, engagés au quotidien pour les droits humains, aux côtés des victimes. Sans vous, rien ne serait possible !

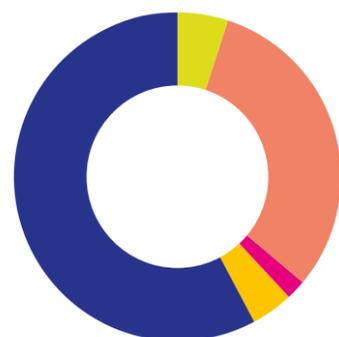
COMPTES DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION 2022				
A - Produits et charges par origine et destination	Exercice N		Exercice N-1	
	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - Produits liés à la générosité du public	3 552 795	3 552 795	2 849 112	2 849 112
2 - Produits non liés à la générosité du public	452 319		450 312	
3 - Subventions et autres concours public				
4 - Reprises sur provisions et dépréciations				
5 - Utilisations des fonds dédiés antérieurs				
TOTAL	4 005 114	3 552 795	3 299 424	2 849 112
CHARGÉS PAR DESTINATION				
1 - Missions sociales	2 152 608	1 825 231	1 243 874	996 391
2 - Frais de recherche de fonds	587 449	501 212	1 171 891	1 016 444
3 - Frais de fonctionnement	629 181	558 124	687 827	593 951
4 - Dotations aux provisions et dépréciations				
5 - Impôt sur les bénéfices				
6 - Reports en fonds dédiés de l'exercice				
TOTAL	3 369 238	2 884 567	3 103 592	2 606 786
EXCÉDENT OU DÉFICIT	635 876	668 228	195 832	242 326
B - Contributions volontaires en nature	Exercice N		Exercice N-1	
	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public	240 875	240 875	87 895	87 895
2 - Contributions volontaires non liées à la générosité du public				
3 - Concours publics en nature				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	240 875	240 875	87 895	87 895
CHARGÉS PAR DESTINATION				
1 - Contributions volontaires aux missions sociales	197 708	197 708	33 377	33 377
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds				
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	43 167	43 167	54 518	54 518
TOTAL	240 875	240 875	87 895	87 895

Ci-dessous, taux de répartition des emplois et ressources 2022



EMPLOIS 2022

- 64% Missions sociales
- 17% Frais d'appel à la générosité
- 19% Fonctionnement et vie associative



RESSOURCES 2022

- 58% Dons
- 5% Cotisations
- 31% Legs
- 2% Fondation ACAT
- 4% Autres recettes

BILAN 2022-2021 SIMPLIFIÉ					
ACTIF	2022		2021		
	2022	2021	2022	2021	
ACTIF IMMOBILISÉ	474 536	225 740	FONDS PROPRES	3 325 435	2 689 562
Immo. incorporelles (logiciels, sites, ...)	11 385	19 485	Fonds de dotation associatif	1 000 000	1 000 000
Immo. corporelles (matériels bureau & reprographique)	37 132	42 777	Report à nouveau	1 689 562	1 493 730
Biens reçus en leg destinés à être cédés	367 897	109 730	Résultat de l'exercice	635 873	195 832
Immo. financières	58 122	53 748	FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	411 965	974 456
ACTIF CIRCULANT	3 858 669	3 956 024	PROVISIONS (travaux & départs retraites)	196 707	215 279
Stocks (publications, marchandises & consommables)	1 484	5 590	DETTES	458 655	337 862
Créances (comptes de tiers)	136 841	912 087	Emprunts et dettes financières	0	0
Disponibilités	3 720 344	3 038 347	Fournisseurs	250 333	100 481
Placements	1 199 268	1 216 377	Organismes sociaux & Trésor public	208 322	237 381
Banques et caisses	2 521 076	1 821 970	Divers	0	0
RÉGULARISATION (charges constatées d'avance)	59 557	35 395	RÉGULARISATION (produits constatés d'avance)	0	0
TOTAL ACTIF	4 392 762	4 217 159	TOTAL PASSIF	4 392 762	4 217 159

ORIGINE DES RESSOURCES 2022

• **La générosité des membres.** Elle représente 58% des 4 millions € de ressources de l'ACAT-France. Qu'elles soient adhérentes ou sympathisantes, qu'elles paient une cotisation et/ou fassent un don, 27 500 personnes dont près de 4 706 cotisants, ont contribué à assurer l'indépendance financière de l'ACAT-France (don moyen 2022 : 76 € pour un total de 2,3 millions €).

• **Autres fonds privés.** En 2022, la Fondation ACAT pour la dignité humaine* a soutenu à hauteur de 95 000 €, trois projets de l'ACAT-France. Elle a pour vocation d'inviter de grands donateurs à contribuer par leurs dons, à soutenir les projets d'associations qui placent l'être humain et la dignité au cœur de leurs projets.

• **Abonnements et ventes de publications.** Les recettes (1,3%) provenant des abonnements au Magazine *Humains* et de la vente de publications, s'élèvent à 54 402 €. Réalisées sans bénéfice, ces ventes n'ont pas pour objet d'apporter des ressources à l'association. En effet, au-delà des valeurs chrétiennes, laïques et humanistes que porte l'ONG ACAT-France, le Magazine *Humains* vise à sensibiliser et informer un large lectorat, à partager ses enquêtes et rapports, articles et dossiers de fond, de présenter les plaidoyers qu'elle initie et mène en France comme à l'étranger, tout au long de l'année.

BÉNÉVOLAT 2022

L'action de l'ACAT-France repose aussi sur le bénévolat. L'association a pu évaluer de façon précise ces contributions à 241 K€ pour 2022.

EMPLOI DES RESSOURCES 2022

Au cours de l'exercice, l'ACAT-France a dépensé 3,4 millions €.

La méthodologie d'établissement du compte emplois-ressources a fait l'objet d'une remise à plat à la clôture des comptes 2022. Les frais du département développement sont désormais affectés aux missions sociales et à la recherche et développement de ressources à hauteur respectivement de 70% et 30%, ceci afin de tenir compte de la réalité des actions sociales menées dans ce département. Ces dépenses avaient été inscrites intégralement en frais de recherche de fonds en 2021.

L'essentiel de nos charges (64%) a été directement consacré à la lutte contre la torture, la peine de mort et à la défense du droit d'asile.

2,15 millions € sont ainsi dédiés à nos missions sociales : actions de plaidoyer, missions d'enquête à l'étranger, publication de rapports, mobilisation de nos membres, etc.

• **En 2022, l'ACAT-France emploie 23 salariés ETP** (échelle des salaires de 1 à 2,5). Le total annuel brut des 3 salaires les plus élevés a été de 184 743 € bruts.

• **Les frais de collecte** (587 449 €) représentent 17% des emplois. Ces opérations de recherche de fonds ont permis de collecter 3.55 millions € de dons et legs en 2022.

EMPLOI DES RESSOURCES 2022 (suite)

• **Les frais de fonctionnement** représentent 19% des dépenses (629 181 €). Ils sont pour l'essentiel constitués des salaires et charges des personnels et services supports du secrétariat national qui assurent l'administration, la gestion sociale, juridique et financière de l'association (Direction générale, compta, services généraux) ; des pôles Plaidoyer et Vie militante qui assurent les campagnes, plaidoyers, les actions de mobilisation, de sensibilisation et d'éducation aux Droits de l'Homme, et enfin, la vie démocratique de l'association incarnée par la Gouvernance élue telle que définie par les statuts et le règlement intérieur.

TRANSPARENCE FINANCIÈRE

Les comptes de l'ACAT-France sont certifiés par un commissaire aux comptes. Elle se soumet également au contrôle du Comité de la charte de *Don en confiance* qui vérifie que les fonds collectés sont utilisés conformément à la mission sociale et au mandat de l'association.

Fin 2021, l'ACAT-France a obtenu le **renouvellement de son label Don en confiance pour 2022-2024.**

LA POLITIQUE DE RÉSERVE

Elle est définie suivant des objectifs essentiels :

- Prévenir le risque d'ordre social, juridique, financier, humain
 - Assurer des charges futures et certaines : indemnités de départ à la retraite ; indemnités possiblement dues à l'issue d'un litige ; des mises en conformité réglementaires, légales, sociales
 - Supporter financièrement des stratégies permettant de répondre aux évolutions technologiques
 - Garantir la sécurité de l'association et de ses membres face à des situations exceptionnelles : crise grave d'ordre économique, sanitaire et/ou social
- Elle peut également répondre à des objectifs ponctuels :**
- Financer un événement exceptionnel à même d'optimiser sa notoriété et ses moyens.
 - Investir dans des opérations et chantiers à même d'assurer la pérennisation et la stabilité de l'association.

Sur l'exercice 2022 :

- 1- Renouvellement d'une réserve à visée financière et sociale permettant à l'association, en cas de situation de crise d'ordre socio-économique et financier, susceptible d'obliger l'association à envisager un plan social, d'avoir une autonomie de fonctionnement de 6 mois. Lui laissant le temps nécessaire à une adaptation managériale et budgétaire, sans engager des crédits, et ainsi de sauvegarder les emplois.
- 2- Réserve pour le règlement d'indemnités pouvant être dues à l'issue d'un litige en cours, et d'indemnités de départ à la retraite.

L'intégralité de nos comptes (bilans, comptes d'exploitation, rapports financiers) est consultable sur :

www.acatfrance.fr/rapports-financiers

*créée en 2013, la Fondation est abritée par la Fondation du protestantisme

AGISSEZ AVEC NOUS !

DIFFUSEZ CHAQUE MOIS NOTRE PÉTITION « L'APPEL DU MOIS », EN SOUTIEN À UNE VICTIME

Contactez Franck Hurel : franck.hurel@acatfrance.fr ou au 01 40 40 71 20

RETROUVEZ NOS CAMPAGNES SUR www.acatfrance.fr/agir

SUIVEZ NOS ACTIONS CULTURELLES
Catalogue disponible sur www.acatfrance.fr/culture

RECEVEZ NOTRE NEWSLETTER
Une fois par mois, l'essentiel de nos actions et de l'actu des droits humains et des propositions d'actions !
Inscrivez-vous sur le site www.acatfrance.fr/newsletter

ALLEZ SUR NOTRE SITE INTERNET
Le site institutionnel de l'ACAT-France www.acatfrance.fr répertorie toutes les informations utiles aux actions entreprises : appels à mobilisation, publications, communiqués et articles web.

ADHÉREZ
<https://jesoutiens.acatfrance.fr/adhesion>

AIDEZ-NOUS FINANCIÈREMENT
La générosité de femmes et d'hommes de conviction assure l'essentiel des ressources financières indispensables pour l'ACAT-France, car cette indépendance financière garantit son indépendance d'action.
<https://jesoutiens.acatfrance.fr/don>



INFORMEZ-VOUS !

DÉCOUVREZ HUMAINS SUR www.acatfrance.fr/notre-magazine

LE MAGAZINE CHRÉTIEN DES DROITS DE L'HOMME
Il décrypte l'actualité, analyse en profondeur les grands thèmes liés aux droits humains, donne la parole aux victimes et à ceux qui les défendent. Un espace de réflexion et d'action. Un outil de veille, de décryptage et d'engagement.

ABONNEZ-VOUS SUR <https://jesoutiens.acatfrance.fr/abonnement>
4 numéros par an - 12 € la première année, 28 € ensuite.



ABONNEMENT POUR 1 AN 12 €



Des articles de fond pour cogiter et s'engager

Des articles pratiques pour agir

Des ressources pédagogiques à partager

**CE N'EST PAS
DE VOTRE FAUTE
SI LA TORTURE EXISTE,**

**MAIS SI ELLE RECULE
C'EST GRÂCE À VOUS.**

MERCI !

www.acatfrance.fr

 ACAT France

 @ACAT_France

 acat_france

 ACAT